



COMPTE-RENDU CONSEIL DE VIE SOCIALE

du jeudi 9 juin 2016 à 10h00

Etaient présents :

Représentantes des familles : Mme Dolorès CHAUVITEAU (Présidente) ; Mme Pascaline DELAUAUD

Représentants des résidents : Mr André RIOU ; Mr Jean PAVAGEAU ; Mme COTTE Evelyne ; Mr Marcel POUPIN ; Mr Fernand NOURY

Représentante des salariés : Danielle GUILLOTEAU

Représentant des élus du CCAS : Anne-Claude CABILIC (Représentante du CCAS)

Participait également, Nathalie SEMELIN à titre consultatif en qualité de directrice de l'EHPAD Calypso.

Absence excusée : Mme Françoise ROUET (représentante des familles)

Ouverture de la séance par Mme CHAUVITEAU à 10h15.

1 - Madame Danielle GUILLOTEAU est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CVS (29/03/2016)

Le compte rendu de la séance du 29/03/2016 est approuvé à l'unanimité (9 voix).

Pour information, la convention avec l'hôpital de Challans relativement au médecin coordonnateur est signée. L'arrivée d'un nouvel interlocuteur, Mr CARPO (directeur adjoint), à l'hôpital local de l'île d'Yeu a facilité les démarches.

Une commission menu sera proposée courant septembre 2016 en début d'après-midi en salle-à-manger.

3 - Compte administratif 2015 : résultats par section budgétaire au 31/12/2015 et propositions d'affectation des résultats par le CCAS

Au 30 avril 2016 : un état des dépenses et des recettes a été envoyé aux ACT (Autorités de Contrôle et de Tarification) que sont le Conseil Départemental de la Vendée et l'ARS sur l'exercice 2015 et une proposition d'affectation des résultats dans l'attente de leur réponse.

Au 31/12/2015, le compte administratif de Calypso se déclinait ainsi :

- ⇒ 14 699,20€ d'excédent en section Hébergement
- ⇒ 289,24€ d'excédent en section dépendance
- ⇒ 2 554,18€ de déficit en sections soins

Hébergement : il est proposé par le CCAS d'affecter sur les 14 699.20€ :

- ⇒ 2051.20€ pour le financement complet de la formation « accompagnement aux soins palliatifs » animée par l'EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs) du CHLVO à destination de 5 agents. Cette formation serait mutualisée entre les deux EHPAD, l'hôpital local et l'ADMR,
- ⇒ 648€ pour le financement de la participation de plusieurs agents à l'élaboration du Document Unique de gestion des risques professionnels,
- ⇒ 12 000€ en provisions pour loyer/restructuration courant 2016 pour limiter l'augmentation trop importante du prix de journée lors du regroupement des deux EHPAD en 2022,

Dépendance : il est proposé par le CCAS d'affecter les 289.24€ en financement des mesures d'exploitation sur l'exercice 2017. Le Conseil Départemental diminuerait de 289.24€ la dotation dépendance en 2017.

Soins : il est proposé par le CCAS le report à nouveau déficitaire des 2 554.19€ sur l'exercice 2017.

Nous attendons maintenant les réponses du CD85 et de l'ARS que nous aurons peut-être au prochain CVS.

4 - **Projet des établissements : point sur son avancée et dates de rencontre avec les représentants des familles et résidents**

Une réunion est proposée le 7 juillet 2016 à 10h aux Chênes Verts aux membres du CVS qui ont été nommés pour représenter les familles et les résidents pour le projet des établissements. Mme Chauviteau et Mme Delavaud en qualité de représentants des familles ; Mme Cotte et Mr Pavageau en qualité de représentants des résidents y sont conviés.

Rappel :

Le projet des établissements se décline en plusieurs projets :
Le projet de vie (des résidents) ; Le projet d'animation ; Le projet de soins ; Le projet social ; Le projet architectural.

5 - **Rencontre avec l'ARS des Pays de La Loire et le Conseil Départemental de la Vendée le vendredi 27 mai 2016 : dialogue de gestion dans le cadre de la convention tripartite et renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'EHPAD**

L'autorisation de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux est obtenue pour 15 ans. Son renouvellement est subordonné aux résultats de l'évaluation externe réalisée par un prestataire neutre. Tout EHPAD doit réaliser une évaluation interne (la prochaine sera en 2017 pour Calypso) et deux après entreprendre des démarches pour faire intervenir un prestataire pour une évaluation externe (la prochaine sera en 2019) dont les rapports sont envoyés au CD85 et à l'ARS des Pays de la Loire.

C'est ce qui a été fait à Calypso : en 2012 = évaluation interne avec les équipes ; en décembre 2014 = évaluation externe réalisée par le cabinet Agéal Conseil. Cette prestation payante s'est élevée à 5 400€.

Les rapports d'Agéal conseil ont fait ressortir que nous n'étions pas en conformité sur certains points avec la réglementation actuelle (loi du 2002-2).
De ce fait, l'ARS et le CD85 nous ont envoyé un courrier d'injonction en novembre 2015 avec des délais à respecter pour nous mettre en conformité avec la réglementation et leur fournir les documents nécessaires à la poursuite des activités des deux EHPAD.

La réunion du 27 mai 2016 faisait suite à l'envoi d'un long document intitulé « dialogue de gestion » que nous leur avons fait parvenir en date du 2/02/2016 et qui reprenait point par point les domaines sur lesquels des démarches avaient été entreprises, des modifications avaient été réalisées depuis décembre 2014.

Cette réunion a permis d'entériner les dates butoirs auxquelles nous nous engageons à fournir les documents attendus (courrier du 20/05/2016) concernant :

- la rédaction du projet des établissements : 31/12/2016
- la rédaction finalisée des projets personnalisés pour chaque résident : 31/12/2016
- l'amélioration du circuit du médicament entre l'officine et les EHPAD : 31/12/2016
- la traçabilité des actes pour tous les professionnels paramédicaux : 31/12/2016
- poursuite des formations bien-être en 2017 et d'accompagnement aux soins palliatifs dès 2016

Fin du conseil de vie sociale du jeudi 9 juin 2016 à 12h00.
Prochain CVS prévu : le jeudi 10 novembre 2016 à 10h

**Présidente du CVS
Dolores CHAUVITEAU**

**Secrétaire de séance
Danièle GUILLOTTEAU**